

Accueil>Législation et jurisprudence>Jurisprudence nationale

Jurisprudence nationale

Suède

Cette section présente un aperçu de la jurisprudence suédoise, ainsi qu'une description des bases de données de jurisprudence pertinentes.

Jurisprudence accessible sur un site web

Présentation des décisions / Titres

	Juridictions suprêmes	Autres juridictions
Jurisprudence présentée avec des titres	Oui	Oui

Les titres prennent la forme d'une ou plusieurs phrases décrivant l'essentiel de l'affaire.

**Exemple de titre/s**

«Question concernant les acquéreurs d'une propriété; erreurs des propriétaires dans un délai raisonnable, après qu'ils ont constaté ou auraient dû constaté l'erreur.»

**Formats**

La jurisprudence est disponible au format html.

**Autres procédures**

	Juridictions suprêmes	Autres juridictions
<b>Existe-t-il des informations:</b> sur les recours?	Non	Non
indiquant si une affaire est encore pendante?	Non	Non
sur le résultat des recours?	Non	Non
sur l'irrévocabilité de la décision?	Non	Non
indiquant si d'autres procédures ont été engagées devant: une autre juridiction interne (Cour constitutionnelle...)? la Cour de justice des Communautés européennes? la Cour européenne des droits de l'homme?	Non	Non

Le système contient uniquement les décisions qui ont force de loi.

**Règles de publication**

	au niveau national?	au niveau des juridictions?
<b>Existe-t-il des règles à caractère contraignant pour la publication de la jurisprudence?</b>	Oui	Oui

Une ordonnance gouvernementale régit, notamment, la publication des données à caractère personnel dans la base de données de la jurisprudence.

	Juridictions suprêmes	Autres juridictions
<b>Toute la jurisprudence est-elle publiée ou seulement une sélection?</b>	en partie seulement	en partie seulement

La même ordonnance prévoit également que la juridiction décide elle-même quelles sont les décisions judiciaires devant être considérées comme directrices et devant être publiées dans la base de données.

	Juridictions suprêmes	Autres juridictions
<b>Les décisions de justice sont elles affichées sur internet après avoir été rendues anonymes?</b>	Oui	Oui
Si oui cela concerne-t-il toutes les décisions?	Oui	Oui

Dernière mise à jour: 05/12/2023

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.